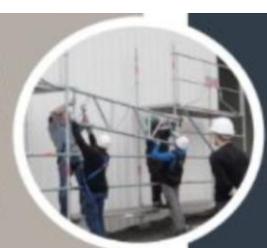




PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Travail en Hauteur et Port du harnais

Objectifs de formation

- Connaître et identifier les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et maîtriser les principes de sécurité
- Choisir les moyens de prévention et de protection
- Appliquer les prescriptions de sécurité
- Utiliser les équipements de protection individuelle

Programme détaillé

Partie théorique :

- Le Travail en hauteur : définition et risques
- Statistiques
- La réglementation (décret du 1er septembre 2004 - art. R 4323-61)
- Démarche préalable
- Technologie (différencier les types de matériels pour faire les bons choix)
- Les règles de sécurité
- La notice d'utilisation
- La ligne de vie
- Le secours
- Conclusion
- Mise en situation pratique au moyen de photo et vidéos

Test théorique

Partie pratique :

- Lire les marquages
- Choix des EPI en fonction de la situation de travail
- Contrôle des EPI
- Mise en place correcte du harnais
- Bonne utilisation des EPI, respect du facteur de chute minimum
- Calcul du tirant d'air et cône de sécurité
- Contrôle visuel d'un point d'ancrage ou choix d'une structure d'accueil du point d'ancrage
- Attacher l'outillage et les charges
- Mise en place d'une ligne de vie et utilisation

Evaluation pratique

les + de la formation

- 50 % de pratique
- Maîtriser son matériel, gagner en efficacité

✓ **Durée:** 1 jour - 7 heures

✓ **Public visé:**

Toute personne appelée à travailler en hauteur

✓ **Pré-requis:**

- Comprendre le français
- Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- Absence de restriction médicale aux travaux en hauteur.

✓ **Animation:**

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Transparents et présentations informatiques ;
- Expériences ;
- Films vidéo ;
- Documents stagiaires.

✓ **Moyens techniques:**

- ligne de vie
- harnais
- casque
- gants

✓ **Evaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment